



11^{ème} TOUR DU PIÉMONT VOSGIEN

COURSE CYCLISTE ELITE NATIONALE

20 et 21 Avril 2013

SUIVI TECHNIQUE

Organisé par :

CSA Raon l'Etape

/

Team Macadam's Cowboys

COMITE D'ORGANISATION

Président Team Macadam's Cowboys	Laurent Goglione
Président CSA Raon l'Etape	Philippe Couty
Directeur de l'organisation	Laurent Goglione / Philippe Couty
Secrétariat - Engagement	Cédric Delandre
Trésorier	Patrick Cochard
Responsable hébergement	Christelle Le Hir / Sophie Delandre
Responsable restauration	Lydie Marc
Relation équipes	Cédric Delandre
Animateurs FFC	Gérard Thouvenot / Alain Thomas
Responsable informatique	L'Arrivée.be
Secrétariat Classement	L'Arrivée.be
Secrétariat Epreuve	L'Arrivée.be
Responsable fléchage + panneau	Jean Marie Goglione
Responsable ligne départ - arrivée	Claude Kleinmann
Responsable sécurité	Jean Paul Idoux
Ambulances	Ambulance Médic
Photographe	John Charroy
Responsable voiture neutre	Claude Dominger
Responsable Zone verte	Julien Bride
Liaison radio	Motocomm
Info course	Motocomm
Photo finish	L'Arrivée.be
Voiture ouvreuse	Philippe Couty
Voiture balai	Johanne Lucien
OFFICIEL F.F.C.	
Directeur de course	Daniel Julliard
Juge à l'arrivée	Sandrine Teschké
Commissaires	Daniel Mezetta, Julien Manceau, Jean Claude Claudel, René Rouxel
Chronométrateur	Stellio Cociancich
LISTE N° TELEPHONE	
Laurent Goglione	06.30.25.98.25.
Philippe Couty	06.88.66.60.78.
Olivier Idoux	06.74.02.56.37.
Cédric Delandre	06.61.75.08.09.
Hopital :	
Saint Dié	CH Saint Charles 03.29.52.83.00.
Lunéville	CH Lunéville 03.83.76.12.12.

REGLEMENT TOUR DU PIEMONT VOSGIEN 2013

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Le TOUR DU PIEMONT VOSGIEN est organisé conjointement par le TEAM MACADAM'S COWBOYS et le CSA RAON L'ETAPE sous les règlements de la Fédération Française de Cyclisme. L'épreuve aura lieu les 20 et 21 Avril 2013 sur 3 étapes.

ARTICLE 2 - TYPE D'EPREUVE

L'épreuve est réservée aux coureurs des catégories Elite. Elle est inscrite au calendrier FFC Elite Homme.

L'épreuve est classée en classe 2.12.1.

ARTICLE 3 - PARTICIPATION

Conformément à l'article 2.1.005 du règlement FFC, l'épreuve est ouverte aux équipes suivantes : Equipes Continentales UCI Françaises uniquement - Equipe Nationale Française - Equipes étrangères, régionales et de clubs (3) - Equipes FFC (coureurs de 1^{ère} et 2^{ème} caté seulement) - Pôles - Equipes mixtes - Equipes de Division Nationale 1, 2 et 3 - Equipe de sélections Régionales ou interrégionales - Equipes de comités Départementaux - Equipes de clubs.

Conformément à l'article 2.2.003 du règlement FFC, le nombre de coureurs par équipe est de minimum 4 coureurs et de maximum 6 coureurs.

ARTICLE 4 - PERMANENCE

La permanence de départ se tient le samedi 20 Avril à 9h à la salle du Club de l'Age d'Or à Raon l'Etape.

La confirmation des partants et le retrait des dossards par les responsables d'équipes se fait à la permanence de 9h à 11h45 le samedi 20 Avril.

La réunion des directeurs sportifs, organisée suivant l'article 1.2.087 du règlement FFC en présence des Membres du Collège des commissaires est fixée à 12h et aura lieu à la salle du Club de l'Age d'Or à Raon l'Etape.

ARTICLE 5 - ORDRE DE DEPART DU CONTRE LA MONTRE

Pour le contre la montre qui sera couru lors de la 2^{ème} étape, le départ des coureurs se fera toutes les minutes dans le sens inverse du classement général établi par le Collège des Commissaires à l'issue de la 1^{ère} étape.

Pour les 10 derniers coureurs du classement général, le départ sera toutes les 2 minutes.

ARTICLE 6 - RADIO TOUR

Les informations courses sont émises sur la fréquence ...

ARTICLE 7 - ASSISTANCE TECHNIQUE NEUTRE

Le service d'assistance technique neutre est assuré par les clubs organisateurs.

Le service est assuré au moyen de 2 voitures neutres.

ARTICLE 8 - INCIDENTS DE COURSE DANS LES DERNIERS KILOMETRES

- Etape en ligne

Selon l'article du règlement FFC 2.6.027, en cas de chute, de crevaison ou d'incident mécanique dûment constaté, dans les trois derniers kilomètres d'une étape en ligne, le ou les coureurs accidenté(s) est (sont) crédité(s) du temps du coureur ou des coureurs en compagnie du ou desquels il(s) se trouvai(en)t au moment de l'accident. Son ou leur classement sera celui du franchissement de la ligne d'arrivée.

Si à la suite d'une chute après le passage dans les trois derniers kilomètres un coureur est dans l'impossibilité de franchir la ligne d'arrivée, il sera classé à la dernière place de l'étape et crédité du temps du ou des coureur(s) en compagnie du ou desquels il se trouvait au moment de l'accident.

ARTICLE 9 - DELAIS D'ARRIVEE

En fonction des caractéristiques des étapes, les délais d'arrivée ont été fixés comme suit :

- 1^{ère} et 3^{ème} étape : 15%
- 2^{ème} étape : 20%

Conformément à l'article 2.6.032 du règlement FFC, le Collège des Commissaires peut prolonger les délais d'arrivée après consultation de l'organisateur.

ARTICLE 10 - CLASSEMENTS

Les classements suivants sont établis :

- **Classement individuel au temps**

- **Classement individuel des points chauds**
 - o 1^{er} : 4 pts 2^{ème} : 2 pts 3^{ème} : 1 pt

Le classement général s'établira par l'addition des points obtenus lors des sprints.

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général des points chauds, ceux-ci sont départagés par leur nombre de premières places, puis par leur nombre de seconde et ainsi jusqu'à la 3^{ème} place. En cas de nouvelle égalité, ceux-ci seront départagés à l'issue du classement général individuel au temps.

- **Classement individuel de la montagne**

Le classement général de la montagne s'obtient par addition des points attribués au sommet des côtes répertoriées selon la cotation suivante :

+ Pour la 1^{ère} et 3^{ème} étape :

- 1^{er} : 4 pts 2^{ème} : 2 pts 3^{ème} : 1 pt

En cas d'égalité de points entre coureurs au classement général de la montagne, ceux-ci sont départagés par leur nombre de premières places, puis par leur nombre de seconde et ainsi jusqu'à la 3^{ème} place. En cas de nouvelle égalité, ceux-ci seront départagés à l'issue du classement général individuel au temps.

- **Classement Meilleur Jeune**

Cela concerne tous les coureurs âgés de 19 à 22 ans.

- **Classement par équipe**

Le classement par équipe s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe.

En cas d'égalité les équipes seront départagées par l'addition des places obtenues par leurs 3 premiers coureurs de l'étape. En cas de nouvelle égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement de l'étape.

Le classement général par équipe s'établit par l'addition des 3 meilleurs temps individuels de chaque équipe dans toutes les étapes courues. En cas d'égalité, il est fait application des critères suivants, jusqu'à ce qu'il y ait départage :

-1- Nombre de premières places dans le classement par équipe du jour

-2- Nombre de deuxièmes places dans le classement par équipe du jour, et ainsi de suite.

S'il y a toujours égalité, les équipes sont départagées par la place de leur meilleur coureur au classement général individuel.

Toute équipe réduite à moins de 3 coureurs est éliminée du classement général par équipe.

- **KM 54 et KM 88**

Lors des 1^{ère} et 3^{ème} étape, une prime spéciale de 100 euros sur 1 coureur sera distribué lors des passages prévus à chaque KM 54 et KM 88 (Voir guide horaire étapes).

ARTICLE 11 - PRIX

Les prix suivants sont attribués :

Etape 1 Grille 1220 € / 20		Etape 2 et 3 Grille 610 € / 20		Classement Général Grille 1220 € / 20	
1	246	1	122	1	246
2	183	2	91	2	183
3	46	3	73	3	46
4	122	4	61	4	122
5	98	5	49	5	98
6	85	6	43	6	85
7	67	7	34	7	67
8	55	8	27	8	55
9	37	9	18	9	37
10	24	10	12	10	24
11	21	11	11	11	21
12	20	12	9	12	20
13	18	13	9	13	18
14	17	14	9	14	17
15	15	15	8	15	15
16	14	16	8	16	14
17	14	17	7	17	14
18	14	18	7	18	14
19	12	19	6	19	12
20	12	20	6	20	12
Total	1220	Total	610	Total	1220

Classement Général GPM Grille 152 € / 5

1	54
2	38
3	30
4	18
5	12
Total	152

Classement Général PC Grille 152 € / 5

1	54
2	38
3	30
4	18
5	12
Total	152

Classement Général Meilleur Jeune 152€ / 5

1	54
2	38
3	30
4	18
5	12
Total	152

Le total des prix distribués sur l'épreuve s'élève à 4716 €.

KM 54 : 100€ / 1 + 100€ / 1

KM 88 : 100€ / 1 + 100€ / 1

Classement Par équipe
200€ / 1

ARTICLE 12 - ANTIDOPAGE

Le règlement antidopage de la FFC s'applique intégralement à la présente épreuve :

Le contrôle antidopage a lieu à :

1^{ère} étape : PIERRE PERCEE, Salle des Fêtes

2^{ème} étape : BADONVILLER, Salle des sports

3^{ème} étape : BADONVILLER, Salle des Sports

ARTICLE 13 - PROTOCOLE

Conformément à l'article 1.2.112 du règlement FFC, les coureurs suivants doivent se présenter quotidiennement au protocole :

- Le premier de l'étape
- Les leaders des classements annexes suivants :
 - o Individuel au temps
 - o Montagne
 - o Points chauds
 - o Meilleur jeune

Ils se présenteront dans un délai de maximum 15 minutes après leur arrivée.

En outre, à l'arrivée de l'épreuve, les coureurs suivants doivent également se présenter au protocole final :

- Le premier de l'étape
- Les vainqueurs des classements suivants :
 - o Individuel au temps
 - o Montagne
 - o Points chauds
 - o Meilleur Jeune
- Si un coureur est leader de 2 maillots distinctifs, l'ordre de priorité du port des maillots est le suivant : Individuel au temps, Meilleur Jeune, Points Chauds et Montagne

ARTICLE 14 - PENALITES

Le barème des pénalités de la FFC est le seul applicable

DETAIL D'ORGANISATION

GP DE LA MONTAGNE

1^{ère} étape : Raon L'Etape - Pierre Percée

Pierre Percée Km22.9 - 56.5 - 90.1 et 123.7 (4 Pts - 2 et 1 pt)

3^{ème} étape : Badonviller - Badonviller

Saint Maurice aux Forges Km6 - 30.7 - 55.4 - 80.1 (4 Pts - 2 et 1 pt)

POINTS CHAUDS

(4 Pts - 2 et 1 pt)

1^{ère} étape : Raon L'Etape - Pierre Percée

Basse de Para Km 16.7 - 39.1 - 72.7 et 106.3

3^{ème} étape : Badonviller - Badonviller

Badonviller Km 12.4 - 37.1 - 61.8 - 86.5

KM 54

1^{ère} étape : Raon L'Etape - Pierre Percée

5^{ème} passage sur la ligne d'arrivée

3^{ème} étape : Badonviller - Badonviller

4^{ème} passage sur la ligne d'arrivée

KM 88

1^{ère} étape : Raon L'Etape - Pierre Percée

8^{ème} passage sur la ligne d'arrivée

3^{ème} étape : Badonviller - Badonviller

7^{ème} passage sur la ligne d'arrivée